PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pôle sécurité intérieure
Manifestations sportives

Metz, le 21 MARS 2025

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION

LE PRÉFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du sport ;

VU le code de la route ;

VU la demande présentée le 3 mars 2025 par l'association « Une Rose Un Espoir – Secteur Coin-Sur-Seille », représentée par Monsieur Bernard BRAUN, en vue d'organiser les 26 et 27 avril 2025, une randonnée caritative à moto, intitulée « Une Rose Un Espoir » ;

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

à Monsieur Bernard BRAUN, représentant de l'association susmentionnée, de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser une randonnée caritative à moto, les 26 et 27 avril 2025, de 7h00 à 17h00, intitulée « UNE ROSE UN ESPOIR », selon la liste de communes à visiter jointe en annexe 1, et les 2 cartes en annexe 2, dans le cadre d'une action caritative à l'échelon national.

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES :

Les participants ne bénéficiant pas de l'usage privatif de la chaussée sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques. Ils doivent impérativement utiliser la voie de droite ou la plus à droite.

Toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité des participants doivent être prises par les organisateurs pendant le déroulement de l'épreuve.

Le parcours se déroule uniquement sur des routes départementales. Charge à l'organisateur de renforcer la sécurité des 200 véhicules attendus, en particulier aux passages des routes départementales et aux abords des ronds-points.

RECOMMANDATIONS :

Le fléchage de la manifestation ne doit en aucun cas être réalisé par marquage sur la chaussée ou les arbres, et la signalisation mise en place pour l'occasion doit être enlevée au plus tard le lendemain de l'évènement.

De plus, toutes les dispositions utiles doivent être prises afin qu'à l'issue de la manifestation, les lieux fréquentés par les participants soient laissés en parfait état de propreté. Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit.

Les sapeurs-pompiers doivent être alertés sur le numéro d'urgence 18 en cas de nécessité.

Il est rappelé à l'organisateur qu'il doit faire connaître et respecter les prescriptions précitées et que ce récépissé est délivré sous réserve des modifications qui pourraient être imposées compte tenu des conditions de circulation ou des exigences de sécurité.

Une police d'assurance « responsabilité civile » doit être souscrite conformément à l'article L.321-1 du code du sport.

Mesures de sécurité dans le cadre des dispositions VIGIPIRATE (Fiche de recommandations VIGIPIRATE jointe en annexe)

L'attention de l'organisateur est appelée sur la vigilance et la surveillance visuelle à observer. Celle-ci peut être réalisée par des bénévoles qui, même s'ils n'ont pas le pouvoir d'effectuer des palpations ou des fouilles de sacs, peuvent demander une présentation de leur contenu ou de l'intérieur d'une veste.

Tout comportement suspect ou découverte de colis ou bagage abandonné doit faire l'objet d'une alerte immédiate aux forces de l'ordre.

L'organisateur veille à cloisonner les flux de véhicules de l'espace de déambulation des piétons et à éviter la formation de files d'attente. Si celles-ci sont incontournables, des dispositifs lourds et encombrants (type blocs de béton) doivent être mis en place afin de les sécuriser.

La position des accès doit être conçue de telle façon que les passages puissent être rapidement dégagés en cas d'intervention des services de secours. Ainsi, les véhicules de services ou ceux des bénévoles, à tout moment déplaçables, peuvent servir de barrage.

En aucun cas la responsabilité de l'administration ne peut être mise en cause.

Pour le préfet, par délégation
La sous-préfète, directrice de cabinet

Jacqueline MERCURY-GIORGETTI

COMMUNES VISITEES PAR LES MOTARDS D'UNE ROSE UN ESPOIR SECTEUR DE COIN SUR SEILLE
LES 26 ET 27 AVRIL 2025

ANCY SUR MOSELLE-DORNOT	LOUVIGNY
ARRY	MARIEULLES
ARS LAQUENEXY	MECLEUVES
ARS SUR MOSELLE	MONCHEUX
AUGNY	MOULINS LES METZ
BUCHY	NOVEANT SUR MOSELLE
CHATEL SAINT GERMAIN	ORNY
CHEMINOT	PAGNY LES GOIN
CHERISEY	POMMERIEUX
CHESNY	PONTOY
COIN LES CUVRY	POURNOY LA CHETIVE
COIN SUR SEILLE	POURNOY LA GRASSE
CORNY	RESSAINCOURT
COURCELLES SUR NIED	REZONVILLE
CUVRY	ROZERIEULLES
DORNOT	SAILLY ACHATEL
FEY	SAINT JURE
FRONTIGNY	SECOURT
FOVILLE	SILLEGNY
GOIN	SILLY EN SAULNOIS
GORZE	SOLGNE
GRAVELOTTE	VAUX
JOUY AUX ARCHES	VERNEVILLE
JURY	VERNY
JUVILLE	VEZON
LANCEUMONT	VIGNY
LAQUENEXY	VIONVILLE
LIEHON	VULMONT
LORRY-MARDIGNY	

ANNEXE 1

ANNEXE 2

Verneville
METZ
Montigny
Ars-sur-Moselle
Jussy
Vaux
Gravelotte
Châtel-St-Germain
Plappeville
Lessy
Scy-Chazelles
Longeville-lès-Metz
Moulins-lès-Metz
Ste-Ruffine
Rozérieulles
le Château
Malmaison
Caulre
Bruville
St-Marcel
Villers Aux Bois
Vionville
Tronville
Rezonville
Vantoux
Vallières
les Bordes
Borny
Plantières
Queuleu
Grigy
la Grange au Bois
St-Privat
Haut de Magny
Peltre
la Grange aux Ormes
Magny l'Orée des Fleurs
Marly
Pouilly
Chesny
Augny
Cuvry
Fleury
Jouy-aux-Arches
Rongueville
Narien
Ancy-sur-Moselle
le Chêne
Gorze
Ste-Apolline
le Parterre
Dornot
Corny-sur-Moselle
Novéant-sur-Moselle
le Cloître
Vandelainville
Onville
Waville
Bayonville-sur-Mad
Arnaville
Villecey-sur-Mad
Pagny-sur-Moselle
Prény
Vandières
Villers-sous-Prény
Viéville-en-Haye
Vilcey-sur-Trey
Norroy-lès-Pont-à-Mousson
la Source
Pont-à-Mousson
Fey-en-Haye
Montauville
Maidières
Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Limey-Remenauville
Manoncourt-sur-Seille
Jezainville
Loisy
Ste-Geneviève
Lironville
Bézaumont
Landremont
Dieulouard
Nanzéville
Martincourt
Gézoncourt
Griscourt
Noviant-aux-Prés
Fey
Féy
Coin-lès-Cuvry
Coin-sur-Seille
Pournoy-la-Chétive
Pournoy-la-Grasse
Verny
la Gare
la Plénière
Pommérieux
Goin
Sillegny
la Hautonnerie
Louvigny
Pagny-lès-Goin
Cherisey
Marieulles
Arry
Vezon
Lorry-Mardigny
Mardigny
Vittonville
Champey-sur-Moselle
Bouxières-sous-Froidmont
Cherninot
St-Jure
Ressaincourt
Raucourt
Éply
Morville-sur-Seille
Rouves
Port-sur-Seille
Mousson
Lesménils
Héminville
Xon
le Bois du Juré
le Breuil
Pré Latour
Atton
Dombasle
Clémery
Bénicourt
Brionne
Mange Seille
Lixières
Jeandelaincourt
Serrières
Belleau
Ville-au-Val
le Pont de Mons
Loizy
Canal de la Marne au Rhin
Canal Latéral à la Moselle
Moselle
A31
A313
N57
N3
N43
N431
D913
D910
D5
D6
D66
D68
D67
D42
D34
D49
D70
D76
D120
D44
D40
D10
D107
D106
D105
D958
D952
D89
D82
D28
D14
D13
D12
D11
D155D
D153Z
D113A
D110B
D110
D100
D75
D3

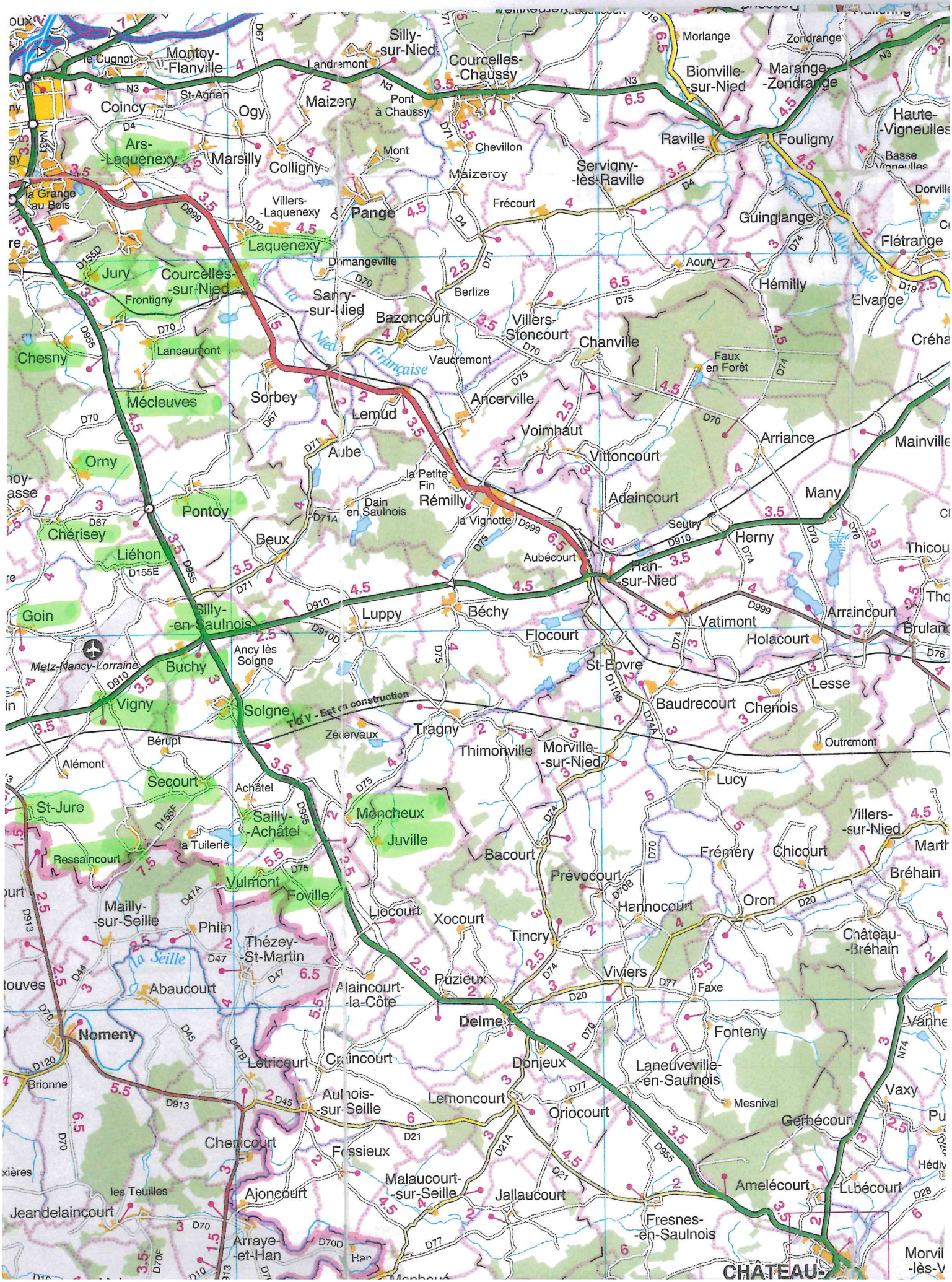
Montoy-
-Flanville
le Cugnot
Landremont
Silly-
-sur-Nied
Courcelles-
-Chaussy
Morlange
Zondrange
Bionville-
-sur-Nied
Marange-
-Zondrange
Haute-
-Vigneulles
Coincy
St-Agnan
Maizery
Pont
à Chaussy
Ogy
Raville
Fouligny
Ars-
-Laquenexy
Marsilly
Colligny
Mont
Chevillon
Maizeroy
Servigny-
-lès-Raville
la Grange
au Bois
Villers-
-Laquenexy
Pange
Frécourt
Guinglange
Flétrange
Laquenexy
Dornangeville
Jury
Courcelles-
-sur-Nied
Frontigny
Sanry-
-sur-Nied
Berlize
Aoury
Hémilly
Elvange
Bazoncourt
Villers-
-Stoncourt
Chanville
Chesny
Lanceumont
Vaucremont
Faux
en Forêt
Mécleuves
Sorbey
Ancerville
Lemud
Voimhaut
Arriance
Mainville
Orny
Aube
Vittoncourt
la Petite
Fin
Pontoy
Dain
en Saulnois
Rémilly
Adaincourt
Many
Cherisey
Beux
la Vignotte
Seutry
Herny
Thicou
Liéhon
Aubécourt
Han-
-sur-Nied
Goin
Silly-
-en-Saulnois
Luppy
Béchy
Arraincourt
Vatimont
Flocourt
Holacourt
Brulan
Metz-Nancy-Lorraine
Buchy
Ancy lès
Solgne
St-Epvre
Lesse
Vigny
Solgne
TGV - Est en construction
Baudrecourt
Chenois
Bérupt
Zéderviux
Tragny
Thimonville
Morville-
-sur-Nied
Outremont
Alémont
Secourt
Achâtel
Lucy
St-Jure
Sailly-
-Achâtel
Moncheux
Juville
Villers-
-sur-Nied
la Tuilerie
Bacourt
Frémery
Chicourt
Ressaincourt
Prévocourt
Bréhain
Vulmont
Foville
Hannocourt
Oron
Mailly-
-sur-Seille
Liocourt
Xocourt
Tincry
Château-
-Bréhain
Phlin
Thézey-
-St-Martin
la Seille
Viviers
Faxe
Abaucourt
Puzieux
Alaincourt-
-la-Côte
Delme
Fonteny
Nomeny
Létricourt
Craincourt
Donjeux
Laneuveville-
-en-Saulnois
Brionne
Aulnois-
-sur-Seille
Lemoncourt
Mesnival
Vaxy
Oriocourt
Gerbécourt
Chenicourt
Fossieux
Malaucourt-
-sur-Seille
Jallaucourt
Amelécourt
Lubécourt
les Teuilles
Ajoncourt
Jeandelaincourt
Fresnes-
-en-Saulnois
Arraye-
-et-Han
CHÂTEAU-